

Documentation distribuée sur place

Contenus

Point 4.2. de l'ordre du jour

Propositions et mandats : rapports

Point 14 de l'ordre du jour

Point fort no 3 :

Élections 2003 – élections 2007

Propositions

Point 16 de l'ordre du jour

Résolutions

16 et 17 septembre 2006

Stadthalle Sursee



socialement vôtre

Point 4.2 de l'ordre du jour

Liste des propositions et des mandats des assemblées des délégué-e-s et des congrès du Parti socialiste suisse de 2004 à 2006

Forme de l'intervention	Émanant de	Titre	Statut
Mandat du congrès de 1998	Femmes socialistes	Professionnalisation des tâches ménagères	En suspens conformément à la décision du congrès de 2002
Proposition de l'AD de Wettingen 2003	PS cantonaux ZH, AG, BL, BS, BE, SO, SG	Modifications du règlement sur les finances du parti : répartition des recettes entre le parti suisse et les partis cantonaux	Liquidé par la décision de la commission de coordination du 3 mars 2006 entérinant l'accord PSS-PS cantonaux sur la récolte de fonds
Résolution de l'AD de Schaffhouse 26. Juni 2004	PS Giubiasco	Propositions et projets pour l'élaboration d'une forme juridique ou d'un contrat de partenariats civils	En suspens, le CD évalue actuellement les étapes de réalisation
Proposition du congrès extraordinaire de Bâle 2004	Section Altstadt-Kirchenfeld / BE	Plus de femmes au Conseil fédéral	Liquidé par l'acceptation de la contre-proposition du CD au congrès de Brigue
Proposition du congrès de Brigue 23/24 octobre 2004	CD PS suisse	Actualisation de la plateforme européenne	Liquidé, 1 ^{ère} partie à l'AD de Berne le 26 novembre et 2 ^{ème} partie par l'AD du 4 mars 2006
Proposition du congrès de Brigue 23/24 octobre 2004	CD PS suisse	Révision du programme du parti	Liquidé, le processus se fait en trois étapes
Proposition du congrès de Brigue 23/24 octobre 2004	Femmes socialistes	Masterplan ou plan directeur de l'égalité femmes-hommes	Liquidé, la première phase lors de la conférence de presse du 16.8.2006, la suite est planifiée
Proposition du congrès de Brigue 23/24 octobre 2004	PS Ostermundigen	Élaboration d'une initiative populaire fédérale abolissant le service militaire obligatoire	Liquidé par l'organisation d'une journée d'étude du 21 janvier 2005 sur les alternatives au service militaire, par l'élaboration de deux documents conceptuels du PS suisse sur la fin du service militaire obligatoire (« Ar-

			mée : Diminuer les effectifs et réorganiser au lieu de simplement réformer » du 27.05.2005 et « Service civile volontaire » du 11.08.2006) et aussi par le dépôt du postulat 06.3295 le 21.6.06 par la conseillère nationale Barbara Haering.
Proposition du congrès de Brigue 23/24 octobre 2004	Partis cantonaux TI et VD	Questions relatives à l'intégration et à la naturalisation	Liquidé, point fort thématiqué par l'AD de Fribourg le 25 juin 2005 et traité par la journée d'étude « Intégration » du 14 janvier 2006 à Berne, acceptation du document en résultant programmé pour l'AD du 1 ^{er} décembre 2006.
Résolution de l'AD de Fribourg 25 juin 2005	JS suisse	Campagne de sensibilisation au plan cantonal et communal sur les dangers du Gats pour le service public dans les pays du Nord et du Sud	Liquidé : mise en place d'un groupe de travail OMC et appel répété à y participer publié dans Info-Sections. Elaboration et publication de positions sur l'OMC, précision de la position sur le service public dans la plate-forme européenne, lancement d'une vaste campagne pour des conditions de travail humaines (decent work) pour tous.
Résolution de l'AD de Rapperswil 17 septembre 2005	PS cantonal SG	Lancement d'un référendum contre la nouvelle loi sur l'asile	Liquidé

Point 14. de l'ordre du jour

Point fort no 3 :

Élections 2003 – élections 2007 bilan et perspectives

Propositions relatives au document du comité directeur

A-1 JS/JUSO, pages 49/50

Reformuler la dernière phrase du point 1.

Nos deux ministres du Conseil fédéral ont à plusieurs reprises marqué clairement leurs différences d'avec l'ensemble du Conseil fédéral dominé par une majorité bourgeoise de droite. Les travaux de leurs départements montrent que leurs priorités sont, sans ambiguïté aucune, autres que celles des autres conseillers fédéraux et qu'ils n'ont pas suivi la dérive à droite du gouvernement.

Motifs : À quelques exceptions près, les médias n'ont malheureusement que trop rarement fait état de cette « opposition démocratique » de nos deux ministres. À l'inverse de leurs collègues bourgeois, les deux conseillers fédéraux socialistes sont apparus comme très discrets en termes de communication quant à leurs avis personnels. D'autre part, ils ne se sont jamais exprimés sur les affaires des autres départements. On ne peut dès lors sans autre prétendre qu'ils auraient marqué leurs différences avec la plus grande clarté possible s'agissant des valeurs centrales des thèmes défendus par le PSS. Bref, ils se sont trop souvent tus durant la législature présente. En revanche, il est incontestable que les programmes d'action de leurs départements respectifs indiquent clairement une sensibilité socialiste.

Position du comité directeur : Accepter (bien que les motivations des JS ne soient pas entièrement partagées)

A-2 JS/JUSO, page 50

Nouveau paragraphe à la fin du point 2

La tactique du salami des bourgeois : depuis que la droite bourgeoise du Conseil fédéral et des Chambres a remarqué que sa politique néolibérale et néfaste à l'environnement n'est pas à même de recueillir l'adhésion d'une majorité de la population, elle s'est mise à essayer de la faire passer malgré tout de manière tacite et en procédant par de petits pas : le conseiller fédéral Merz travaille en douce à des baisses de la charge fiscale pour les plus riches, soit sans cesse de nouveaux projets d'« allègements fiscaux » sur le dos de la population dans son ensemble ; le conseiller fédéral Couchepin quant à lui travaille en douce au démantèlement de l'État social ; le conseiller fédéral Deiss a travaillé en douce au maintien d'un chômage exerçant une pression à la baisse sur les salaires et le conseiller fédéral Blocher travaille lui ouvertement à abolir l'État de droit. La gauche n'a pas pu chaque fois lancer des référendums contre des modifications apparemment modestes des lois et ordonnances fédérales. Ce n'est qu'à la gauche peut se renforcer au Parlement fédéral

qu'il sera alors possible de développer une politique en faveur de la majorité de la population et non pas en faveur des plus riches.

Motifs : La législature actuelle est loin d'être positive sur tous les plans.

Position du comité directeur : Accepter, avec modifications.

Première modification : remplacer le terme « en douce » par « peu à peu »

Deuxième modification : Reformuler le reproche adressé au conseiller fédéral Deiss.

En tant que ministre de l'Economie, il a fait beaucoup trop peu contre le chômage, ce que le PS a critiqué à de nombreuses reprises. Mais lui reprocher d'avoir sciemment travaillé à maintenir le chômage élevé est exagéré.

Troisième modification : on ne peut pas écrire que la gauche n'a pas toujours pu lancer le référendum contre des changements d'ordonnances – cela n'est en aucun cas possible, car les ordonnances ne sont pas soumises au référendum.

A-3 PS Jura, page 51

Point 4 a)

Modifier la 1^{ère} phrase comme suit : « Notre but est de devenir le parti le plus fort du Parlement fédéral, de faire sauter la majorité de la droite dure du Conseil fédéral (PRD+UDC) et d'obtenir un troisième siège pour la gauche. »

Motifs : La réalisation de cet objectif doit être considérée comme une première étape vers la création d'une double majorité de gauche (Parlement et Conseil fédéral) dans notre pays. L'expression « faire sauter la majorité de droite du Conseil fédéral » nous paraît ambiguë, pour être inscrite comme but des prochaines élections. En effet, on ne comprend pas s'il s'agit de faire sauter la majorité PRD+UDC ou de faire sauter la majorité de droite incluant le PDC.

Cette expression est encore plus ambiguë si nous ne disons pas par quoi remplacer cette majorité de droite. Laisser le flou sur cette question, c'est courir le risque d'interprétations différentes parmi nos camarades et nos électrices et électeurs, et aussi dans les médias, ce qui pourrait nous desservir. Nous devons donc revendiquer clairement un troisième siège pour la gauche au Conseil fédéral. Revenir à l'ancienne formule magique ne doit pas être notre objectif, nous voulons plus. Car, comme l'explique bien le papier, les électrices et électeurs plébiscitent le PS et ses alliés de gauche. Nous pouvons donc nous asseoir sur ces succès pour avoir nous aussi des revendications élevées, mais réalistes. Les citoyens, qui se reconnaissent dans une Suisse sociale, ouverte et écologique, attendent un véritable changement. La revendication d'un troisième siège pour la gauche est en mesure de les mobiliser.

Position du comité directeur : Accepter (mais sans partager entièrement les motivations du PS Jura)

A-4 PS Jura, page 51**Point b)**

Rajouter après « La condition requise est une mobilisation optimale de notre potentiel d'électrices et d'électeurs. » :

Il faut notamment veiller à mobiliser aussi bien la nouvelle classe moyenne que la classe ouvrière et ses nouvelles composantes (travailleur-euse-s des services, travailleur-euse-s avec des emplois précaires et atypiques, etc.). Cette mobilisation passe notamment par le renforcement de nos liens avec les syndicats et les mouvements sociaux, de manière à être davantage présents sur le terrain social pour créer un rapport de force en notre faveur.

Motifs : La classe ouvrière et les milieux populaires doivent également se retrouver dans les propositions du PS.

Position du comité directeur : Accepter

A-5 PS Jura, page 51**Point 4 c)**

Modifier la 6^e phrase comme suit :

« (...) améliorer les conditions de vie des gens, *particulièrement des plus faibles* ».

Position du comité directeur : Accepter

Point 16. de l'ordre du jour Résolutions

R-1 Résolution du comité directeur

Pour que le travail respecte la dignité de toutes et de tous

Le Plan Marshall global (PMG) est une plateforme internationale qui entend influencer l'évolution de la globalisation en s'appuyant sur l'aide du plus grand nombre possible d'individus, d'organisations, de communautés locales et d'entreprises. À la base, elle fait appel à un soutien solide de la part des pays européens s'agissant de cinq objectifs clés :

1. Réaliser les objectifs du millénaire définis par l'ONU dans le cadre d'un consensus mondial, c'est-à-dire diviser par deux d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans un état de pauvreté extrême.
2. Rassembler la somme supplémentaire à atteindre de 100 milliards de dollars US par an pour promouvoir le développement mondial.
3. Appliquer des mécanismes équitables et neutres au plan de la concurrence pour rassembler les moyens nécessaires en recourant aussi à la taxation des transactions globales.
4. Mettre progressivement en place à l'échelle planétaire une économie sociale de marché en établissant un meilleur ordre économique mondial, en lien avec des règles et des institutions qui existent déjà pour l'économie, l'environnement et le social (OMC, UNEP, standards de base de l'OIT).
5. Appliquer de nouvelles formes d'affectation des moyens à disposition tout en combattant la corruption.

Le PS suisse partage l'approche critique de la globalisation que fait le PMG. (Cf. Les lignes directrices pour une globalisation équitable dans le nouveau concept économique) Il soutient aujourd'hui en toute priorité la campagne en faveur d'un travail respectant la dignité humaine (« *decent work* ») des partis socialistes européens et du « *Global progressive forum* ».

- Le PS suisse recommande à ses partis cantonaux et à ses sections d'encourager concrètement au plan local, dans les villes, les villages et les quartiers de notre pays, les restructurations inspirées de l'écologie sociale et du développement durable, de réaliser aussi les objectifs de Kyoto et de l'après-Kyoto s'agissant des objectifs de protection du climat et de continuer à s'occuper de l'Agenda 21 tel qu'il avait été décidé à Rio en 1992.
- Le PS suisse recommande également à ses partis cantonaux et à ses sections de faire pression dans leur canton et dans leurs communes pour qu'on ne procède à des adjudications publiques qu'à la condition que le cycle de production complet des marchandises ou services adjudgés respecte le label social et écologique et que les entreprises impliquées disposent et appliquent des directives sur la responsabilité sociale (« *Corporate Social Responsibility, CSR* »). Il faut aussi que les consommateurs et les consommatrices en soient informés.

- Le PS suisse recommande à son groupe parlementaire fédéral de chercher au moyen d'interventions parlementaires à orienter la politique étrangère et la politique économique extérieure de la Suisse sur les objectifs suivants :
 - 1. Au sein de l'OIT, la Suisse doit entrer dans un partenariat stratégique de concrétisation de l'agenda pour le travail respectant la dignité humaine et faire de même avec le groupe de la Banque mondiale, le FMI, l'ONU, l'OMC et l'OCDE, et faire en sorte que ces organisations internationales intègrent l'exigence de l'emploi et du travail respectant la dignité humaine comme objectif stratégique de leur politique.
 - 2. Avec d'autres pays partenaires et des organisations internationales, la Suisse doit développer une politique extérieure de l'emploi qui soit à même de faire progresser l'emploi sur un plan mondial.
 - 3. La Suisse doit ratifier tous les traités importants de l'OIT.
 - 4. En s'engageant au plan mondial en faveur de labels unifiés et de systèmes de certification, la Suisse doit contribuer à permettre aux consommateurs et aux consommatrices de pouvoir juger si des biens et des services ont respecté les standards minimaux en matière sociale, écologique et de droits humains.
 - 5. La Suisse n'accorde une garantie des risques à l'exportation que si les entreprises partenaires se tiennent aux normes clés du travail telles que fixées par l'OIT.
 - 6. La Suisse s'engage pour qu'on puisse trouver des sources de financement complémentaires nécessaires à atteindre les moyens indispensables permettant de réaliser les objectifs du millénaire de l'ONU (par exemple la taxe sur le kérosène et sur le capital et les transactions).
 - 7. D'ici 2010, la Suisse doit porter à 0,56% de son revenu national brut les moyens publics pour l'aide au développement et, d'ici 2015, à 0,7% (au lieu des 0,44% d'aujourd'hui).

Recommandation du comité directeur : accepter.

R-2 Résolution du comité directeur

Le PSS est opposé aux cadeaux fiscaux pour les gros actionnaires

Au printemps, sous la pression du Parti socialiste, de l'opinion publique et des élections fédérales proches, la majorité parlementaire bourgeoise avait commencé par geler le débat sur « l'imposition (privilegiée) des participation des employé-e-s » (Cf. à ce propos la résolution de l'assemblée des délégué-e-s du 4 mars 2006 à Näfels). Or, voici maintenant que le Parlement prépare de manière encore plus éhontée une révision de la législation fiscale en faveur des gros actionnaires.

Selon ce qu'on appelle la réforme II de l'imposition des entreprises, l'imposition des revenus de dividendes devrait à l'avenir être divisée par deux pour tous les contribuables qui possèdent au moins 10% d'une entreprise ! Il en résulterait des pertes de recettes fiscales de 800 millions de francs en tout cas pour la Confédération et les cantons et le système des assurances sociales traitera des centaines de millions de francs de revenus du capital et du travail de manière différente.

Les gens qui gagnent leur argent en travaillant seront imposés en plein. Ceux en revanche qui tirent leurs revenus de la possession d'un grand volume d'actions recevront un cadeau fiscal de 50% ! Cette inégalité de traitement fiscal entre les types de revenus est injuste et anticonstitutionnelle.

On justifie ce favoritisme par une prétendue double imposition économique des gains des sociétés de capitaux : une première fois en imposant le bénéfice des entreprises et une seconde fois en imposant les revenus provenant des dividendes versés aux actionnaires. Ce point de vue méconnaît le fait que les entreprises exigent autant de prestations du secteur public que les actionnaires. À ceci s'ajoute le fait avéré qu'il n'y a aucun besoin d'agir en matière d'imposition des entreprises compte tenu des comparaisons internationales. L'argument avancé d'emblée selon lequel ces allègements fiscaux seraient générateurs de croissance économique est tout aussi faux. En effet, il ne peut en résulter qu'une simple augmentation des bénéfices distribués et en aucun cas une augmentation des investissements créateurs d'emplois.

Mais ces projets de cadeaux fiscaux pour les gros actionnaires ne se limitent pas au plan fédéral, le même type de révisions fiscales se préparent dans les cantons. Cela exacerbe encore plus la concurrence fiscale en Suisse. Dans l'intervalle, on note que de tels taux d'impôt spéciaux sont en vigueur ou projetés dans 13 cantons. Certains cantons n'appliquent qu'un taux de 25% aux revenus des dividendes.

La réforme II des entreprises désavantage les salarié-e-s. Elle est injuste, économiquement insensée et elle nuit à la croissance. Le PS ne peut la soutenir. Si le Parlement fédéral n'arrive pas maintenant à opérer des correctifs importants, le combat référendaire est inéluctable. Le PS suisse est convaincu que le corps électoral suisse n'acceptera jamais un projet fiscal injuste comportant des cadeaux fiscaux unilatéraux pour les gros actionnaires. La victoire aux urnes contre le paquet fiscal devrait pourtant servir d'avertissement à la droite.

Recommandation du comité directeur : accepter

R-3 Résolution PS Genève

A traiter en même temps que le Point 12 de la Plateforme électorale

L'égalité intégrée : un défi à relever!

Historique

En septembre 1995, 189 Etats dont la Suisse, s'étaient réunis à Pékin pour la 4^{ème} Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes.

Après avoir évalué les stratégies de promotion des femmes adoptées à la 3^{ème} Conférence mondiale sur les femmes à Nairobi en 1985 et en avoir examiné l'application, les Etats ont élaboré un nouvel outil fondamental pour l'accomplissement de la mise en œuvre de l'égalité. Cet instrument de travail constitue une immense aide concrète à la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes à tous les niveaux : familial, communal, cantonal, national et mondial.

Ce dispositif, communément nommé par son terme anglais de "Gender mainstreaming", est traduit en français par "Approche intégrée de l'égalité".

Fonctionnement

Pratiquement l'approche intégrée de l'égalité consiste à bouleverser nos coutumes focalisées, jusqu'à il y a très peu au regard de l'histoire de l'humanité, sur un fonctionnement du monde d'où les femmes étaient complètement exclues des processus de décision.

Pour ainsi dire il convient maintenant de penser la politique, toute la politique en y associant dès le début de toute réflexion la dimension du genre pour en tenir compte lors des choix que les politiques, à fortiori le peuple, sont appelé-e-s à prendre.

Plan d'action de la Suisse

En fait notre camarade Ruth Dreifuss, alors Présidente de la Confédération, avait préfacé ledit Plan d'action réalisé à l'époque sous la direction du Bureau fédéral de l'égalité. Ce catalogue très complet de mesures dûment fondées constituait un pas prouvant la prise au sérieux par nos instances dirigeantes des conclusions de la Conférence de Pékin.

Le Plan d'action avait alors été adressé à tous les gouvernements, les autorités fédérales, cantonales, communales mais aussi à toutes les institutions publiques et privées encore appelées à éliminer les discriminations encore existantes et à réaliser l'égalité entre femmes et hommes dont les partis politiques ainsi qu'aussi aux organisations non gouvernementales, aux employeurs & employeuses, aux syndicats, aux institutions de formation et aux médias.

Concrètement

Onze ans après les tentatives d'intégrer l'égalité à quelque niveau que ce soit, donc dans notre parti également, ces tentatives l'ont été à doses infiniment trop timides et les habitudes qu'il convenait de transformer ne l'ont pas ou très peu été, puisque preuve en est - certes entre mille exemples qui pourraient être donnés dans la gestion des politiques publiques de notre pays depuis Pékin 1995, mais exemple qui nous

concerne très directement et très présentement - de ce qu'il ne faut plus faire, soit ici de continuer de ghettoïser l'égalité en un chapitre à part dans la plate-forme pour les élections nationales du PSS.

Il serait bien sûr particulièrement mal venu de ne pas souligner les efforts considérables entrepris par notre parti pour aller dans le sens d'une intégration de l'égalité ainsi que le soin apporté à une rédaction de plus en plus respectueuse. C'est la preuve à la fois que la volonté politique est là et aussi que ce n'est chose ni aisée ni naturelle que d'intégrer à l'intérieur de soi d'abord, de notre parti ensuite, un profond changement d'habitudes. Cette difficulté est un défi que le Parti socialiste suisse relève aujourd'hui car les rapports de genre sont le fruit de rapports sociaux, d'une construction sociale publique politique sur lesquels nous avons possibilité d'agir.

Au vu de ce qui précède, le Congrès demande au Comité directeur de :

- I. s'assurer qu'automatiquement dès le début de toute réflexion, engagement citoyen, mandat électif, programme électoral, gouvernance de services publics bref tout acte politique et qu'à l'implication de tout choix, toute décision politique, la question soit aussi examinée sous l'angle de ses effets sur la vie des hommes et des femmes
- II. ne plus traiter l'égalité et les questions de genre comme un chapitre à part mais l'intégrer systématiquement dans notre processus classique de fonctionnement politique dont entre autres la rédaction de tout document
- III. employer un langage de plus en plus respectueux des deux sexes avec un soin particulier à utiliser le terme générique de « parents » dans le monde de la famille, de la garde des enfants et du travail domestique et un autre à ne plus utiliser le terme générique « homme » dans la sphère publique, politique, économique, de la finance, universitaire et de la recherche, mais au contraire mettre en évidence les encore trop rares femmes qui y sont présentes.

Recommandation du comité directeur : points 1 et 3 : accepter.

Motivations : Pour l'élaboration de la plate-forme électorale, une check list de l'égalité intitulée « Lignes directrices pour la plate-forme électorale 2007 » a été produite. Cette check list servira à l'avenir de modèle d'action conforme à la problématique du genre pour tous les organes du parti.

Point 2. : rejeter.

Motivations : le gender mainstreaming est un instrument. L'égalité est un des thèmes de société centraux du parti. Tant qu'elle n'est pas réalisée, il faut accorder une attention spéciale à l'état de l'égalité. L'intégration de l'égalité dans toutes les autres thématiques est évidente.

R-4 Résolution du comité directeur et du groupe

Pour une politique extérieure active de la Suisse au service d'une paix juste et durable au Proche Orient

Solution comportant deux Etats: Le PS est convaincu que pour poser les bases d'une solution juste et durable au Moyen-Orient, il faut impérativement d'une part que toutes les parties au conflit et l'ensemble de la communauté internationale reconnaissent l'Etat d'Israël, avec des frontières sûres et fixées par le droit international, et d'autre part qu'un Etat viable puisse être créé en Palestine.

Garantie du cessez-le-feu: Le PS est soulagé que l'ONU ait réussi à mettre un terme – même si ce fut tardif - à la guerre ouverte au Proche Orient (résolution 1701). En effet, seul un cessez-le-feu demandé et imposé par l'ONU est à même de créer les bases permettant d'en finir avec la violence, d'acheminer l'aide humanitaire indispensable à la population civile, notamment au Liban et dans la Bande de Gaza, et de permettre d'envisager une solution politique à ce conflit.

Renforcement de la souveraineté de l'Etat libanais: Le PS est convaincu qu'il faut soutenir l'Etat du Liban dans la prise de conscience et l'exercice de sa souveraineté, afin qu'il puisse mettre fin à partir de son territoire aux agressions de tiers, rétablir la force publique, contrôler efficacement les importations d'armes à ses frontières et enfin, entretenir des relations ordonnées et pacifiques avec ses voisins, y compris Israël.

Attaques inacceptables lancées par le Hezbollah: Le PS condamne les attaques inacceptables lancées par le Hezbollah contre Israël en violation du droit international et partage l'avis de l'ONU selon lequel il est indispensable de désarmer complètement le Hezbollah et de stopper toutes les livraisons d'armes à ce mouvement et à d'autres groupes armés irréguliers du Liban, si l'on entend rétablir la souveraineté intégrale de l'Etat libanais et permettre le retour à un processus de paix.

Campagne israélienne inacceptable au Liban: Le PS est convaincu que l'Etat d'Israël, par sa réaction inacceptable et disproportionnée impliquant des attaques massives contre la population civile et contre les infrastructures civiles au Liban et dans la Bande de Gaza, a violé les Conventions de Genève. Les attaques militaires massives contre des populations civiles ne seront jamais à même de mettre un terme ni à la terreur ni à la haine, mais ne font au contraire que les renforcer. Le fait que les attaques du Hezbollah se soient produites à partir d'infrastructures civiles et communales du Liban ne dispense aucunement l'Etat d'Israël de respecter le droit international humanitaire.

Pas de guerre par Etats interposés: Le rôle des Etats-Unis de même que le rôle de l'Iran et de la Syrie au Liban sont inacceptables. Ces pays ne cessent de mettre de l'huile sur le feu, au lieu de chercher à mettre fin aux violences.

Verrouillage inacceptable: Le PS condamne le fait qu'Israël continue à ériger son mur, dont le tracé a été déclaré contraire au droit international par la Cour internationale de justice, qu'il poursuive sa politique de verrouillage, d'occupation et de colonisations territoriales et qu'il maintienne sa volonté de posséder un arsenal nucléaire. Israël utilise jusqu'ici trop peu ses forces intérieures dans une perspective de paix qui pourrait contribuer à élaborer une compensation équitable, globale, sûre et durable

pour les Palestiniens, qui pourrait aussi conduire à la création d'un État palestinien vivant en prospérité et en collaboration avec son voisin.

Le PS suisse exige du Conseil fédéral

- a) qu'il soutienne le Département fédéral des affaires étrangères dans **la conduite d'une politique extérieure active** au service des populations civiles d'Israël, du Liban, de la Palestine et de toute cette région du globe. L'efficacité de la politique extérieure de la Suisse et son poids dans le monde ne peuvent que progresser dès l'instant où notre pays se pose globalement comme défenseur des droits humains, du droit international et de la paix ;
- b) qu'il engage **une aide financière et humanitaire généreuse** en faveur de la population civile sinistrée du Liban et de toute la région, de manière non bureaucratique et qui soit durable, directe, transparente et contrôlable dans sa mise en œuvre. Il faut tout mettre en œuvre pour que les réfugié-e-s et les personnes déplacées puissent connaître un retour sûr. La communauté internationale doit regagner la confiance qu'elle a perdue au sein de la population civile de la région pour avoir trop tergiversé au début des hostilités ;
- c) qu'il étende **l'interdiction actuelle d'exportation de matériel de guerre suisse** dans cette partie du monde aux livraisons d'armes à des particuliers et aux livraisons de composants destinés à la réexportation – dans des pays comme les USA – et les autres pays de la région, notamment l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, l'Égypte et la Jordanie. Il s'agit de mettre un terme à toute collaboration militaire et relative à l'industrie de l'armement avec les pays de la région, y compris l'acquisition en cours, pour un montant de 395 millions de francs, du système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS), dont 147 millions de francs sont destinés à des composants fabriqués en Israël. Il faut aussi que cesse immédiatement toute coopération dans le domaine militaire, qu'il s'agisse d'exercices communs, de l'accueil et de visites d'officiers supérieurs de cette région ou de la collaboration avec les services de renseignements israéliens. De plus, l'espace aérien suisse doit être fermé aux vols d'approvisionnement en armes et matériel militaire à destination des belligérants du Proche Orient. Actuellement, le rôle que la Suisse pourrait et devrait jouer dans cette région du monde en matière de politique de paix est compromis par les avantages unilatéraux que nous accordons à la coopération industrielle et militaire avec Israël ;
- d) qu'il examine dans le cadre du champ d'application de la loi sur l'armée s'il est possible **d'intégrer des soldats suisses** à la mission de paix prévue par l'ONU. Dans la mesure où il y aurait un mandat clair de l'ONU et l'accord des parties au conflit, il faudrait alors soutenir une contribution de la Suisse sur le plan logistique (troupes sanitaires et du génie), pour autant qu'il s'agisse d'une mission de stabilisation de la paix servant à protéger la population civile et à faciliter les secours humanitaires sur place, étant entendu que la participation de troupes suisses à d'éventuels opérations de combat serait exclue ;
- e) qu'il mette tout en œuvre pour soutenir un processus de paix et de réconciliation au Proche Orient. Les travaux de mise en place d'une politique de paix déjà réalisés à partir de **l'Initiative de Genève** soutenue par la Suisse doivent se poursuivre et

s'intensifier sous la forme d'une initiative régionale incluant la participation des populations civiles. Il est nécessaire de mener des négociations directes avec toutes les parties étatiques et non-étatiques au conflit selon le principe fondamental de « l'échange de territoires contre la paix » tel que le consacre la « feuille de route » en vue d'une solution aboutissant à deux États ;

- f) qu'il prépare une **réunion des parties aux Conventions de Genève**, conformément au postulat 04.3233 de la conseillère nationale socialiste Liliane Maury Pasquier, postulat accepté par le Conseil fédéral et par le Conseil national, et qu'il mette en oeuvre la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale de l'ONU, résolution dans laquelle l'Assemblée demande à la Suisse, en tant que pays dépositaire des Conventions de Genève, de mener des consultations en vue d'améliorer le respect du droit international humanitaire par les différentes parties ;
- g) qu'il accorde une importance particulière à **régler la question des réfugié-e-s de manière équitable**, telle que le prévoient les principes retenus aussi bien par la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU que par l'Initiative de Genève. La Suisse doit se déclarer prête à collaborer au sein des rencontres internationales prévues à cet effet. De la même manière, la Suisse doit maintenant s'engager pour que cessent complètement et définitivement les discriminations à l'encontre des réfugié-e-s ou de leurs descendant-e-s qui subsistent encore dans les pays concernés, tels les interdictions professionnelles, les restrictions au droit d'établissement ou la privation des droits civiques ;
- h) qu'il soutienne, en Suisse également, les initiatives **contre toutes les formes de haine et de violence**, notamment l'antisémitisme et l'anti-islamisme, et, comme le fait le Conseil suisse des religions (SCR), promouvoir le dialogue entre les cultures et entre les religions pour que l'escalade de la violence au Proche Orient n'ait pas de répercussions négatives sur la cohabitation des cultures dans notre pays.

Recommandation du comité directeur : accepter

R-5 Résolution du comité directeur

Les centrales nucléaires sont des bombes atomiques à retardement. C'est tout de suite qu'il faut des énergies renouvelables !

Le 25 juillet 2006, il y a eu une panne de courant dans la centrale nucléaire suédoise de Forsmark 1. Un court-circuit s'était produit durant des travaux de maintenance. L'installation s'est trouvée coupée du réseau électrique. Quatre génératrices diesel ont pris le relais pour assurer l'électricité nécessaire au fonctionnement des pompes du circuit de refroidissement et à la technique de contrôle des températures des réacteurs. En raison de défauts des inverseurs, deux de ces génératrices se sont arrêtées, à peine mise en marche. Si la panne d'électricité avait duré plus de 90 minutes, les cœurs des réacteurs auraient commencé à fondre. Il y eut ensuite une chute de pression dans un réacteur et le niveau de l'eau s'est abaissé de deux mètres. Il y eut aussi une panne de courant dans la salle de contrôle, avec arrêt des ordinateurs et des haut-parleurs, si bien qu'il était impossible de faire des annonces. La position de manettes permettant de réguler la puissance de fonctionnement du réacteur n'était pas correctement perceptible. Il a fallu 23 minutes aux techniciens pour remettre en marche à la main les deux génératrices diesel en panne, ce qui a permis de ralentir le réacteur. (source: Financial Times/SKI/Die Zeit)

L'évitement de justesse d'une catastrophe monstre montre une fois de plus les risques extrêmement élevés de la technologie nucléaire. Ce cas précis de mise en danger grave s'est produit dans un pays connu pour pratiquer de très hauts standards de sécurité ; on n'ose songer à ce qui se serait passé par analogie dans une centrale d'un pays de l'Est à la technicité plus sommaire. Aucun rapport sur la sécurité n'avait prévu ce type d'incident ce qui en dit long sur la crédibilité des calculs de probabilité qui servent de base à toutes les analyses de risque dans le monde entier faites pour rassurer la population. Les trois blocs de centrales de Forsmark ont des standards de sécurité analogues à ceux de la centrale de Leibstadt. L'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) les considère comme étant des installations parmi les plus sûres au monde.

En Suisse aussi, un accident peut se produire à tout moment dans une centrale. L'argument consistant à considérer comme très peu vraisemblables des accidents entraînant des conséquences catastrophiques ne tient pas. D'une part, les expert-e-s nucléaires sous-estiment systématiquement les risques en recourant à des argumentations unilatérales, comme l'illustre l'exemple de Forsmark. D'autre part, la question du *volume exacte des dommages* est centrale, car ce volume est infini et ses conséquences sont inimaginables. Il faut donc tout faire pour sortir du nucléaire au plus vite. En effet, il existe en Suisse depuis 2005 de nouvelles conditions cadre législatives qui soumettent au référendum facultatif la décision d'octroi d'une autorisation de principe de toute nouvelle centrale nucléaire.

Il est possible de remplacer les centrales nucléaires en exploitation grâce à des conditions cadre appropriées comme le paiement du courant au prix de production et diverses incitations (taxe sur le CO₂) s'agissant de l'électricité provenant des centrales hydrauliques, de l'incinération des ordures, des biomasses, de la géothermie, des éo-

liennes et du solaire, combinées à des mesures d'amélioration des rendements énergétiques et de réduction de la consommation, sans qu'il en résulte une quelconque diminution du bien être général. Bien au contraire, une telle politique serait favorable à la santé, au climat et à l'environnement et serait aussi indiquée sous l'angle économique, car elle ouvrirait de nouvelles perspectives industrielles et créerait des emplois. C'est précisément ce sur quoi une économie axée sur le développement durable doit concentrer ses forces. Le succès remporté en Europe ces dernières années par les nouvelles énergies renouvelables montre bien que développement durable et approvisionnement énergétique sont compatibles.

Exigences du Parti socialiste suisse

- Le PS exige une sortie complète du nucléaire. Il faut fixer un terme à l'exploitation des centrales nucléaires et élaborer une planification de désengagement analogue à celle qu'a décidée l'Allemagne grâce à son « compromis nucléaire » (*Atomkompromiss*).
- Tant que cette planification manquera, il faut suspendre les recherches de lieux de stockage des déchets nucléaires.
- Il faut augmenter les couvertures d'assurance à hauteur des coûts auxquels il faut effectivement s'attendre en cas de catastrophe nucléaire avec émissions radioactives importantes, soit, selon les estimations de l'Office fédéral de la protection civile, 4'200 milliards de francs. Les 2,25 milliards de francs proposés par le Conseil fédéral sont tout à fait insuffisants. Le risque d'un accident ne doit plus reposer sur les épaules de la collectivité et de l'État.
- La législation sur l'énergie nucléaire prévoit que les centrales nucléaires sont soumises à la surveillance d'une autorité officielle disposant sur le long terme des compétences scientifiques nécessaires, indépendante financièrement et aussi par rapport aux rendements et aux aspects économiques de l'énergie nucléaire et certifiée conformément à l'ordonnance fédérale sur l'accréditation.
- La commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires ne doit en aucun cas être supprimée comme le prévoit ce projet de loi. Le potentiel de risque des installations nucléaires est si grand que leur surveillance relève de la sécurité de l'État dans son sens le plus strict. C'est pourquoi il est indispensable d'avoir une seconde instance indépendante de surveillance des installations nucléaires.
- Le PS exige que les expert-e-s indépendant-e-s qui rejettent l'utilisation de l'énergie nucléaire soient aussi représentés au sein de cette instance, ainsi que le recommande la commission de gestion du Conseil national.
- La sécurité doit avoir la priorité absolue sur les considérations relevant de l'efficacité ou sur les critères de nature économique.
- Il s'agit de promouvoir et de développer au plus haut point les énergies renouvelables et les rendements énergétiques grâce à des conditions cadre appropriées dans le but d'atteindre un approvisionnement provenant à 100% des énergies renouvelables. De plus, il faut mettre en œuvre les mesures permettant d'arriver à une réduction effective de la consommation d'énergie.

Recommandation du comité directeur : accepter

R-6 Résolution de la JS suisse

Le service public n'est pas à vendre

Le peuple suisse ne veut pas jouer avec la sécurité de son approvisionnement en électricité. La votation populaire de septembre 2002 sur la Loi sur le marché de l'électricité a été un signal on ne peut plus clair. Le projet n'a pas trouvé de majorité populaire, malgré les millions de l'économie suisse, car un secteur aussi sensible que celui de l'approvisionnement en électricité ne peut être confié à la soif de profit de l'économie privée. C'est sur cette base que les débats autour de la révision de la Loi sur l'électricité et de la nouvelle Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApel) doivent être menés.

Le Parti socialiste suisse ne conteste pas la nécessité de régler au niveau de la loi l'approvisionnement en électricité. Le vide juridique actuel ne profite à personne. L'électricité est un bien de première nécessité pour tous les ménages du pays. En ce sens, l'approvisionnement doit être garanti à tout instant et les conditions de cet approvisionnement doivent être réglés par la loi. Les réseaux ne sont par ailleurs pas indépendants ; au contraire, la Suisse, de par sa position géographique, est étroitement reliée au niveau européen. En ce sens, le PS Suisse salue la volonté de clarifier par une nouvelle loi la situation de l'approvisionnement de la Suisse au milieu du réseau électrique européen.

Le Conseil national a cependant empoigné l'examen de la LApel sur une base faussée. Si le PS Suisse souligne la nécessité d'une nouvelle loi, il ne se ralliera pas à n'importe quelle nouvelle loi. La base des discussions doit être la volonté populaire, et celle-ci s'est déjà exprimée en rejetant massivement la Loi sur le marché de l'électricité. Partant, il est incontestable que la libéralisation du marché n'est pas une solution à même de trouver une majorité populaire. C'est pourtant la voie choisie par la Chambre du peuple.

Réunis en Congrès, les délégué-e-s du PS Suisse demandent au Conseil des Etats de réintroduire, respectivement de maintenir dans la LApel les points suivants. Faute de quoi, le Parti socialiste suisse et ses alliés se verront dans l'obligation de saisir une nouvelle fois le référendum jusqu'à ce que les Chambres votent une solution qui soit à même de trouver une majorité :

- Le peuple suisse veut s'approvisionner en courant issu de sources d'énergies renouvelables. Le Conseil des Etats doit maintenir dans la loi sur l'énergie des mesures incitatives allant en direction d'une promotion des énergies renouvelables et d'une réduction de la consommation énergétique.
- Le peuple suisse ne veut pas libéraliser le secteur. Le « compromis des expert-e-s » doit être réintroduit dans la LApel (ouverture du marché en une première étape en 2008 pour les gros consommateurs [plus de 100 mégawatheures/an] ; une poursuite de l'ouverture du marché doit décidée par arrêté fédéral du Parlement, soumis au référendum facultatif).
- Le réseau doit être géré par une société nationale de droit public, contrôlée à 80% au moins par les pouvoirs publics.

Position du comité directeur : accepter, avec modification.

Proposition : le troisième et dernier point de la résolution des JS (société du réseau) doit rester présent dans la résolution, mais ne pas figurer dans la liste des conditions obligatoires pour éviter le référendum.

Motivations: la question de la société nationale du réseau a toujours été très importante pour le PS Suisse. C'est pourquoi le PS a lancé en consultation l'idée d'une société nationale publique du réseau, qui doit se trouver à au moins 80% en mains publiques. Cette revendication doit donc figurer dans la résolution. Néanmoins, ni le parti ni les syndicats n'ont fait de cette question un motif de lancement d'un référendum.

R-7 Résolution de la JS suisse

Sur la révision 09 de la Loi militaire

Avec la révision 09 de la Loi militaire qui se trouve actuellement en consultation, les possibilités d'engagement de l'armée pour des engagements armés subsidiaires à l'interne ainsi que les engagements à l'étranger devraient entre autre être étendus.

Etant donné qu'il n'y a toujours, pour autant que l'on puisse l'estimer, aucun ennemi en vue, l'armée a un amer besoin, malgré un popularité en perte de vitesse, de se trouver des nouvelles tâches qui justifient à la fois son existence même ainsi que l'ampleur actuelle de ses tâches.

Du point de vue du PS, la révision proposée est problématique en de nombreux points, en particulier :

- Le processus d'approbation parlementaire lors d'engagements pour des « services de promotion de la paix et d'assistance » doit être « réduit à l'essentiel ». Cela signifie que certaines compétences lors d'autorisations d'engagements à l'étranger et lors d'engagements pour le maintien de la sécurité intérieure (tâches de « soutien à la police ») devraient être transmises du parlement au Conseil fédéral. Il est en particulier problématique que le Conseil fédéral puisse proposer l'engagement de 4'000 membres de l'armée (jusqu'à présent 2'000) sans contrôle parlementaires lors d'opération de maintien de la sécurité intérieure. Ainsi, des engagements comme lors du Forum économique mondial ne devraient plus être approuvés par le parlement. Le PS Suisse refuse catégoriquement l'engagement de soldat-e-s de milice insuffisamment formés lors d'opération de police de même que la perte du contrôle démocratique du Conseil fédéral par le Parlement lors d'engagements contestés de l'armée à l'intérieur ainsi qu'à l'étranger.
- Vu qu'il y a en Suisse de moins en moins d'espace non peuplé, les grandes et coûteuses manoeuvres militaires qui poursuivent des buts de formation devraient à l'avenir avoir lieu hors des frontières du territoire. Il est incontestable que cela sert le but d'un nouveau rapprochement de l'OTAN.
- Des soldats de milice en réserve qui ont une fois déclaré être prêts, sur le principe, à participer à des engagements à l'étranger, devraient être contraints, par cette déclaration de principe, à participer à des engagements ordonnés à l'étranger. Cela peut nouvellement conduire à ce que des personnes qui s'étaient déclarées être prêtes à participer à un engagement humanitaire dans une région sinistrée par un tremblement de terre se retrouve soudain prises dans un engagement pour la promotion de la paix dans une région en guerre.
- Des soldats professionnels et des soldats contractuels devraient nouvellement pouvoir être contraints aux engagements à l'étranger. Par cette contrainte, les capacités de l'armée pour des engagements à l'étranger seront massivement étendues.

Cette militarisation de la politique étrangère ne correspond pas aux buts du PS Suisse. Le monde n'a à notre avis pas besoin de plus de soldates et soldats suisse, mais d'un engagement renforcé de la Suisse dans une promotion civile de la paix. Le monde n'a pas besoin de plus de coopération militaire avec la Suisse, mais de plus de collaboration au développement. Et ce dont le monde n'a en aucune manière besoin, ce sont les armes devenues inutiles à l'armée suisse. Le matériel dont l'armée n'a plus besoin

doit être mis au rebus (ou être mis en lieu sûr comme bien culturel conservé pour le souvenir). La possibilité de pouvoir vendre à l'étranger du matériel devenu inutile doit donc être biffée de la révision 09 de la Loi militaire.

Le PS Suisse définit donc ses exigences minimales concernant la révision 09 de la Loi militaire :

- Les soldates et soldats ne doivent pas pouvoir être contraints à des engagements à l'étranger (ce n'est pas la partie militaire, mais la partie civile de la politique suisse de la paix qui doit être renforcée et développée).
- De même, il faut renoncer aux onéreuses possibilités de formation à l'étranger. Celles-ci absorbent des sommes énormes dans le seul but de permettre à l'armée d'aller jouer dans un bac à sable géant – des moyens financiers qui seraient mieux investis dans la collaboration au développement et dans la promotion civile de la paix.
- Les engagements de l'armée suisse pour la promotion de la paix ne doivent, à l'avenir également, n'être exclusivement possibles que dans le cadre d'un mandat de l'ONU/OSCE.
- Le contrôle parlementaire lors d'engagements de l'armée pour des missions de promotion de la paix ou pour des services d'assistance doit être développé ou au minimum maintenu à son niveau actuel. En particulier, le nombre de soldates et de soldats que le Conseil fédéral peut engager pour des services d'assistance sans autorisation de l'Assemblée fédérale ne doit pas être doublé à 4'000.
- Plus de vente de matériel de guerre dont l'armée n'a plus utilité. Ce matériel doit être mis au rebus ou dans un musée.
- La coopération à l'armement avec des pays en guerre doit être cessée avec effet immédiat.

Si ces exigences ne sont pas remplies, le PS Suisse ne pourra soutenir la révision 09 de la Loi militaire.

Prise de position du comité directeur : rejeter en faveur de la contre-proposition du comité directeur

Contre proposition du comité directeur à la résolution (R-7) des JS

Pour une diminution massive des effectifs de l'armée et une réforme en profondeur

Le PS suisse salue le fait que le Conseil fédéral ait l'intention de poursuivre la réforme de l'armée en adaptant l'organisation de celle-ci (phase de développement 08/11) et en révisant la loi militaire (révision 09). Il faut de toute urgence poursuivre les travaux de la réforme Armée XXI en diminuant encore les effectifs et en réorganisant le tout. Le PS suisse apporte son soutien à deux objectifs des réformes en cours :

1. Le recul clair de la défense nationale dans l'ordre des missions prioritaires et la diminution de l'effectif des troupes formées à cet effet.
2. Le développement modeste de la capacité de contribuer à des opérations de promotion de la paix.

En revanche, le PS suisse rejette des composantes importantes des réformes projetées et se réserve le droit de ne pas les accepter si l'on ne tient pas compte des critiques énumérées ci-après :

1. Il est inacceptable que le recul de la défense nationale dans l'ordre des missions prioritaires ne se traduise pas par une diminution nette des effectifs et des coûts. Pour remplir ce mandat en se basant sur les risques effectifs il suffit d'une armée de 50'000 soldat-e-s disposant d'un budget d'armement divisé par deux.
2. Il est faux que l'armée continue à se préparer encore aujourd'hui, avec des grandes manœuvres de combats de blindés, à une grande guerre sur le territoire européen. On peut sans autre renoncer à ce type de préparation, indépendamment du fait de savoir si la formation aura lieu en Suisse ou à l'étranger, comme cela a récemment été proposé.
3. Il est inacceptable que l'armée se mue en douceur en corps de police nationale de sécurité d'un effectif de 220'000. Bien au contraire, il s'agit maintenant de la dispenser complètement de ses tâches actuelles de maintien de la sécurité intérieure et dès lors de réduire fortement l'effectif des troupes affectées à la sécurité du territoire.
4. Il n'est pas acceptable de couper dans les droits dont dispose actuellement le Parlement quant aux autorisations d'engagements de l'armée. Il faut au contraire renforcer les instruments du contrôle politique de l'armée.
5. Il n'est pas acceptable que l'armée se mêle de la conduite de la politique étrangère et de la politique de paix de la Suisse. Au contraire, il faut fixer sans ambiguïté aucune que les contributions de l'armée à la promotion internationale de la paix ne peuvent avoir qu'un caractère purement technique et que la conduite de la politique étrangère et de la politique de paix relève du Département fédéral des affaires étrangères et du Conseil fédéral dans son ensemble.
Plus particulièrement :
 - a. Il n'est pas question que l'armée suisse se rapproche de l'OTAN.
 - b. Il faut fixer les interfaces entre les instruments civils et militaires de promotion

de la paix et définir de manière plus restrictive qu'aujourd'hui les contributions militaires en cette matière.

Décision du congrès : accepter

R-8 Résolution du comité directeur

Contre l'escalade de la violence au Sri Lanka – pour une politique active de paix de la part de la Suisse

Le PS suisse est particulièrement préoccupé par le regain des combats entre les deux camps que sont d'une part des unités de l'armée sri lankaise et d'autre part les troupes tamouls des Tigres de la libération (LTTE).

Le PS soutient le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) qui exhorte vivement les deux camps à cesser les hostilités, à revenir à la table des négociations et à sauver le cessez le feu de 2002. La condition impérative requise avant toute entame de négociations de paix est l'obtention d'un accord prévoyant de prendre toutes les mesures permettant d'éviter tous les actes de violence, d'intimidation, d'enlèvements de personnes et de meurtres ; il en est de même du respect incontournable des droits humains. Il faut éviter toute nouvelle escalade de la violence, qui ne peut avoir que des effets désastreux pour l'avenir du Sri Lanka et en premier lieu pour ses populations civiles qui ont déjà eu à supporter suffisamment de malheur.

Le PS déplore la situation misérable des civils dans les régions en conflit. Il exhorte les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et à protéger les civils. Il faut notamment que cesse le recrutement d'enfants soldats et libérer également les enfants déjà sous les drapeaux et aussi renoncer définitivement dans cette guerre à l'utilisation de toutes formes de violence à l'encontre des femmes.

Il est extrêmement urgent pour le PS que les belligérants concèdent et garantissent aux organisations internationales d'aide humanitaire l'accès aux populations civiles en détresse de manière à permettre des opérations de secours. Il s'agit impérativement de protéger les collaboratrices et les collaborateurs de ces organisations humanitaires et il en est de même des observateurs du cessez le feu et de tous les activistes qui auront accepté de s'engager sans armes en faveur du respect des droits humains.

Le PS salue la prédisposition du DFAE à affecter des moyens financiers au déroulement de négociations de paix, comme ce fut le cas en février dernier à Genève, et à soutenir ainsi la Norvège dans son rôle d'intermédiaire. Le PS demande au Conseil fédéral d'intensifier la politique active de paix que la Suisse mène en ce moment au Sri Lanka avec un certain nombre de partenaires et de renforcer son aide humanitaire eu égard au drame actuel que vivent les réfugié-e-s tout en renforçant le processus de paix que la communauté internationale veut mettre en place.

Il est clair pour le PS qu'une paix durable au Sri Lanka implique :

- la garantie inconditionnelle des intérêts légitimes de sécurité aussi bien des populations singhalaises que tamouls et la protection de la population civile contre toute forme de violence ;
- la reconstruction sur la base de la démocratie, des droits humains et de la justice sociale ;
- le respect des droits des minorités, notamment des vœux de la minorité tamoul de voir reconnu leur autonomie culturelle et une plus grande liberté d'action ;
- la garantie d'une protection structurée et la possibilité de retour pour les réfugiés.

Le PS soutient les efforts des gouvernements suisses et norvégien en vue de maintenir un dialogue politique avec tous les belligérants qui ont tous leur place à la table de

négociation, y compris les Tigres de la libération Ealam tamouls (LTTE). Le PS salue dès lors le fait que la Suisse n'ait pas suivi jusqu'ici l'Union européenne dans sa décision du 29 mai 2006 de classer le LTTE parmi les organisations terroristes. En revanche, le PS considère qu'il est faux de distribuer de l'argent dans ces régions, qui pourrait servir de moyen de chantage à la protection ou de promesse d'aide et qui finit en fait par financer des actes terroristes qui prolongent l'état de guerre et c'est pourquoi il demande aux autorités concernées de cesser ce genre d'activités.

Recommandation du comité directeur : accepter

R-9 Résolution du comité directeur

Pour la reconnaissance et la garantie des droits du peuple kurde

Le PS suisse est particulièrement préoccupé du fait que les droits du peuple kurde continuent à être bafoués dans de nombreuses régions kurdes malgré les progrès réalisés en Irak.

Le PS se réjouit que les kurdes vivant aujourd'hui au nord de l'Irak puisse jouir d'une grande liberté fondée sur une structure étatique fédéraliste et qu'ils soient largement associés au gouvernement et au parlement de cette région à statut autonome, tout en respectant les droits des minorités chrétiennes et musulmanes, qu'ils puissent participer au gouvernement au plan national jusqu'à présenter le président de l'Irak en la personne du socialiste, secrétaire de l'Union patriotique du Kurdistan Jalal Talabani. En revanche, le PS est très préoccupé du fait que la violence croissante dans l'ensemble de l'Irak pourrait menacer également l'évolution pacifique dans la région kurde du nord. Il est essentiel que le gouvernement kurde du nord de l'Irak respecte les droits humains et l'unité de l'État irakien. Le PS en appelle aussi au gouvernement turc pour que ce dernier ne viole pas de son côté la souveraineté irakienne et qu'il s'abstienne d'opérations militaires au nord du pays.

Le PS est particulièrement préoccupé de constater qu'en Irak les Kurdes sont privés de nombreux droits, poursuivis par la répression et toujours encore victimes de violations graves des droits humains.

Le PS observe également avec un certain souci qu'en Turquie on remette en cause certains progrès réalisés dans la mouvance du rapprochement avec l'Union européenne. Les Kurdes continuent à être discriminés dans l'exercice de leur identité culturelle, notamment la pratique des langues kurdes. Ces derniers temps, ils se sont retrouver exposés à de nouvelles vagues de répression militaire, policière et par les services secrets.

La situation des Kurdes en Syrie est source des plus grosses préoccupations en raison des discriminations étatiques qu'ils subissent, pratiquées parfois de manière massive. C'est ainsi que de nombreux Kurdes ne peuvent obtenir la citoyenneté et sont privés de papiers d'identité.

Le PS en appelle aux gouvernements iranien, turc et syrien pour qu'ils garantissent aux Kurdes des droits d'autonomie analogues à ce qu'a fait l'Irak, sur la base d'une constitution fédérative, en respectant les droits humains, et en apportant un soutien à toutes les régions kurdes dans leur développement pacifique.

Le PS en appelle dès lors à tous les gouvernements, parlements et partis politiques pour qu'ils prêtent la plus grande attention à la situation des Kurdes dans toutes les régions kurdes et notamment

1. qu'ils soutiennent activement le gouvernement kurde du nord de l'Irak et le processus de démocratisation actuellement en cours dans cette région ;
2. qu'ils proclament le 16 mars (attaque au gaz de Saddam Hussein contre la localité de Halabja) journée internationale contre la production et l'utilisation des armes chimiques et biologiques ;
3. qu'ils reconnaissent comme génocide et diffusent cette reconnaissance s'agissant du massacre d'Anfal qui a vu l'extermination massive de 180'000 kurdes en 1988 ;

4. qu'ils assistent les ONG et notamment celles qui s'occupent du respect des droits humains dans toutes les régions kurdes, pour qu'à l'avenir elles puissent exercer encore mieux leur mission importante pour la réalisation de structures démocratiques.

Recommandation du comité directeur : accepter

R-10 Résolution du comité directeur

Pour une perspective européenne de paix au sud-est de l'Europe

Le PS suisse s'engage pour une perspective européenne de paix au sud-est de l'Europe. L'expérience montre que le processus de transformation en cours, qui est fortement influencé par l'Union européenne, est essentiel pour toute cette région, pour pouvoir dépasser le vécu traumatisant des années 90 et de manière à concrétiser la démocratie, les droits humains, le développement économique et social et la sécurité. L'entrée de la Slovénie au sein de l'UE s'est avérée un succès d'un point de vue politique et économique. Comme l'a déclaré le conseil des ministres le 11 juillet 2006, la Slovénie, comme premier pays de ceux ayant adhéré en 2004, remplit toutes les conditions lui permettant d'introduire l'euro dès le 1^{er} janvier 2007.

Grâce à des réformes encore inimaginables il y a seulement quelques années, la Roumanie et la Bulgarie intégreront vraisemblablement l'UE le 1er janvier 2007. Il y a certes encore beaucoup à faire, mais ce sera précisément l'adhésion de ces États qui va permettre de continuer à renforcer la démocratie et le développement économique dans ces pays, tout en faisant disparaître les facteurs négatifs, comme une corruption largement répandue.

Les autres gouvernements et populations du sud-est de l'Europe ont également comme objectif déclaré de conclure le processus actuel de transition en adhérant à l'UE. Le PS est convaincu qu'en Croatie, en Macédoine, en Albanie, en Bosnie Herzégovine, en Serbie et au Monténégro, le processus de rapprochement de l'UE va aussi contribuer de manière décisive à stabiliser les systèmes démocratiques, à stimuler la croissance économique, à mettre en place des infrastructures sociales et à gérer les ressources naturelles selon les principes du développement durable.

Dans cette perspective européenne, une aide extérieure globale est indispensable sur le long terme pour pouvoir concrétiser dans cette région la démocratie, les droits humains, le développement économique et social et la sécurité. La Suisse doit, aux côtés de l'UE, apporter sa contribution à cette aide.

Le PS exhorte le Conseil fédéral à :

1. étendre à la Roumanie et à la Bulgarie, après leur adhésion, les accords en vigueur actuellement entre la Suisse et l'UE et soutenir activement ces deux pays dans leur développement démocratique, social et économique ;
2. à continuer à l'avenir aussi à considérer les Balkans comme une région prioritaire de la politique extérieure – comme le définit d'ailleurs le rapport de politique étrangère de 2000, point de vue confirmé plusieurs fois depuis – et de contribuer dans tous les domaines et dans une perspective européenne à une transition pacifique et sûre ;
3. à intensifier la collaboration de la Suisse au sein du Pacte de stabilité du sud-est de l'Europe qui a fait ses preuves depuis sa fondation en 1999 en tant qu'instrument politique de prévention des crises tout en mobilisant une foule de prestations d'aide en faveur des pays concernés. Le Pacte de stabilité est incontournable pour coordonner les activités soutenues financièrement dans cette région et pour développer une stratégie d'ensemble de tous les pays qui contribuent dans cette région à renforcer la démocratie, les droits humains, le développement économique et la sécurité. Il est essentiel que cette transformation s'accompagne de mesures sur le plan

social et que la situation sociale de la population de ces pays s'améliorer rapidement et de façon durable ;

4. à soutenir encore et toujours tous les efforts de la société civile suisse lorsqu'elle œuvre dans la région à la concrétisation des mêmes fins. Il n'est possible de réaliser les objectifs centraux dans cette région que si de son côté la société civile apporte une contribution importante par ses propres initiatives ;
5. à continuer de contribuer activement à un règlement conforme au droit international du statut du Kosovo. Il ne peut y avoir de retour à la situation d'avant 1999 mais seulement un avenir fait d'un Kosovo multiethnique qui respecte les minorités et le retour au pays de tous les réfugié-e-s. Il faut résoudre le blocage du Kosovo par l'application de standards très élevés de manière que la région puisse se développer au-delà de cette question ;
6. à contribuer, s'agissant de la Bosnie Herzégovine, avec le soutien d'une aide internationale, à ce que l'on puisse dépasser maintenant le modèle des entités de Dayton créées le long de la frontière ethnique pour passer à un processus constitutionnel d'établissement d'un État de droit intégré et stable et qui fonctionne par-dessus les nationalismes croate, serbe et musulman. Ce n'est qu'alors que ce pays pourra connaître à son tour la croissance économique, lorsqu'il constituera un véritable État pouvant assurer un espace juridique et économique à même de fonctionner selon des règles unifiées ;
7. à soutenir les efforts que fait le Tribunal pénal international, dans tous les pays issus de l'ex-Yougoslavie, pour amener les criminels de guerre à répondre de leurs actes; à promouvoir le respect des droits humains et des droits des minorités ainsi que le droit au retour des réfugié-e-s, des personnes déplacées et des minorités et à contribuer à l'établissement d'un vaste dialogue sur l'avenir qui soit conduit prudemment par la société civile qui puisse contribuer à l'avènement d'un État viable organisé selon des principes démocratiques respectueux des droits humains, de sorte qu'il soit fait justice aux victimes des crimes du passé et que soit moralement renforcées les bases de la construction de l'avenir.

Recommandation du comité directeur : accepter